



ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

Agence n° : 83611
EI M AUDIBERT OLIVIER
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 07010840 www.orias.fr
7 AVENUE CARNOT
BOITE POSTALE 81
83300 DRAGUIGNAN
Tél 0494680709 - Fax 0494681009
agence.mma.fr/draguignan-carnot/
cabinet.audibert@mma.fr
ouvert du lundi au vendredi
ainsi que le samedi matin

ASSOC LEI CAMINAIRE
REP PAR MR QUINTAVALLA
QUARTIER LES BLIMOUSSES
83830 CALLAS

AM55-1-(06/2023)



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : ASSOC LEI CAMINAIRE

a souscrit le contrat d'assurance MMA PRO-PME n° 110194310

qui garantit :

- dans le cadre de l'exploitation d'un établissement mentionné à l'article L. 322-2 du code du sport, sa responsabilité civile, celles des enseignants mentionnés à l'article L.212-1 du code du sport et de tout préposé, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées soit :
 - CLUB DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du sport et l'article 6 du Décret n° 93-392 du 18 mars 1993.

- sa responsabilité civile liée à la vie associative du fait des dommages causés :
 - aux tiers, y compris les adhérents et aides bénévoles,
 - aux biens pris en location ou empruntés soit de manière non répétitive pour des périodes n'excédant pas 15 jours, soit de manière répétitive à raison au maximum de 24 heures par semaine ou de 48 heures consécutives ou non par mois,
- les accidents corporels subis par les adhérents et aides bénévoles.

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait le 04/01/2024
à DRAGUIGNAN

L'Assureur.

